



1 Accouplement de Busards cendrés © FABRICE CAHEZ
2 Mâle de Busard cendré © FABRICE CAHEZ

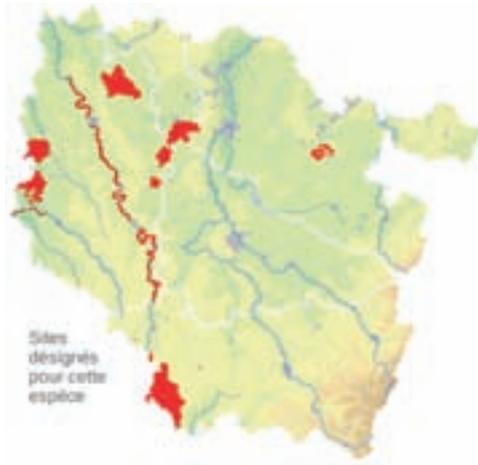
1	2

Le Busard cendré

Circus pygargus (Linnæus, 1758)

État de conservation en France : **À surveiller**
État de conservation en Lorraine : **Vulnérable**

Oiseau nicheur en Lorraine



Description

D'une taille de 43 à 47 cm, le Busard cendré est le plus petit des quatre busards européens. Le dimorphisme sexuel* est très marqué : le mâle est gris cendré avec le bout des ailes entièrement noir et deux bandes noires sous les ailes, alors que la femelle est de couleur brunâtre striée de noir sur le dessus du corps et plutôt roussâtre sur la poitrine.

Écologie

L'habitat traditionnel du Busard cendré est constitué de landes, d'espaces herbacés denses, de marais et de friches. Face à la raréfaction de ces milieux, l'espèce s'est rabattue sur les zones cultivées, notamment les champs de céréales comme le blé, l'orge, etc.

Le Busard cendré est un grand migrateur de retour en Lorraine fin avril ou courant mai. Les derniers oiseaux en partance sont vus en septembre.

Dès leur retour dans les zones de nidification, mâle et femelle se livrent à des parades nuptiales très spectaculaires. Le mâle s'élève haut dans le ciel, pique ensuite vers le sol avec des vrilles et des glissades suivies de remontées en chandelle... Les échanges de proies en plein ciel sont eux aussi acrobatiques : le mâle vole au-dessus de la femelle et lâche sa proie qu'elle récupère habilement avec ses serres.

Le couple construit un petit nid au sol dans la végétation herbacée. La femelle y pond trois à cinq œufs qu'elle couve durant quatre à cinq semaines. Les jeunes quittent le nid au bout de trois semaines, mais ne volent correctement qu'à l'âge de cinq ou six semaines.

Le Busard cendré capture surtout des petits rongeurs, des lézards, des insectes, mais également des oiseaux, comme des alouettes, des pipits, etc.,

Répartition, état des populations

Le Busard cendré se reproduit principalement dans les milieux ouverts à semi-ouverts du continent eurasiatique* jusqu'à l'Asie centrale et accessoirement dans le nord de l'Afrique. La population mondiale est estimée entre 60 000 et 71 000 couples.

La France est l'un des pays hébergeant les plus grands effectifs avec environ 4 500 couples.

Situation régionale

La nidification du Busard cendré a été signalée dès les années 1930 dans le département des Vosges par A. CLAUDON, mais c'est à partir de la fin des années 1970, consécutivement à la création du Fonds d'Intervention pour les Rapaces (FIR) de Lorraine, que l'espèce a été bien suivie dans les quatre départements lorrains. En effet, la destruction d'un grand nombre de nichées lors de la moisson a conduit les naturalistes à mettre en place des opérations de sauvegarde, soit en délimitant un carré qui ne sera pas fauché, soit en déplaçant les jeunes. Cette action de protection des nichées, même si elle présente l'inconvénient de requérir chaque année l'intervention de nombreux bénévoles, a porté ses fruits : les effectifs du Busard cendré ont progressé et ont atteint les 130 à 140 couples dès 1981. Un record de 207 nids a même été noté en 1993. La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) assure actuellement le suivi de cette opération : en 2009, 91 nids ont été contrôlés et 198 jeunes ont pris l'envol.

Cependant, malgré les actions de préservation, la population lorraine a chuté au cours des dernières années. Elle est actuellement estimée entre 160 et 200 couples nicheurs.

Dans les ZPS, l'espèce est surtout présente dans le Jarnisy avec un effectif compris entre 15 et 20 couples.





- 1 Mâle de Busard cendré en vol © FABRICE CAHEZ
- 2 Cage de protection d'une nichée de Busard cendré installée dans un champ de céréales © FABIENNE JIMENEZ et FRANCIS DUPUY
- 3 Nichée de Busard cendré déplacée dans une cage de protection © FABIENNE JIMENEZ et FRANCIS DUPUY
- 4 Femelle de Busard cendré © FABRICE CAHEZ
- 5 Mâle de Busard cendré © FABRICE CAHEZ

1	2	3
	4	5

Protection des nichées installées dans les cultures

Dès le début des années 1980, les membres du FIR Lorraine ont mené des actions sur le terrain pour sauver les nichées du Busard cendré installées dans les champs de céréales et qui étaient fréquemment détruites par les moissonneuses ; depuis 1989, la LPO assure la coordination de ces campagnes et à partir de 2006, le Centre Ornithologique Lorrain a repris à son compte les secteurs du Saintois et de Delme – Nomeny – Pont-à-Mousson.

Ainsi, chaque année, de très nombreux protecteurs bénévoles se répartissent les quelque dix secteurs comptant près de 3 000 km², pour rechercher et protéger les nids installés dans les cultures. Plus de 80 personnes consacrent en moyenne près de 15 journées à cette action.

La centaine de couples suivie est principalement installée dans les secteurs suivants : le Nord-meusien (20 c.), le Centre-meusien (40 c.), le Sud-meusien (5 c.), le Nord-mosellan (5 c.), l'Est-mosellan (5 c.), le Centre-mosellan au nord de Dieuze (5 c.), le secteur de Delme – Nomeny – Château-Salins (20 c.), en Meurthe-et-Moselle le Jarnizy (15 c.), le Saintois (5 c.) et le Lunévillois (10 c.).

Plus de 80% des nids localisés dans des parcelles céréalières nécessitent une démarche concertée entre les protecteurs et les agriculteurs pour sauver les nichées. Pour ce faire, le nid est généralement protégé par une cage grillagée d'environ 1,20 m de côté et ouverte sur le dessus. Afin de dissimuler la nichée aux prédateurs, les grillages sont obturés avec un paillage et de plus, la mise en place d'un fond solide de la cage de protection, facilite le déplacement du dispositif et des poussins lors des travaux agricoles.

Cette action de protection exemplaire reçoit un soutien financier de la part du Conseil Régional et de la DREAL Lorraine pour subvenir à la logistique et à la construction des cages de protection.

Menaces et gestion

Comme expliqué précédemment, le Busard cendré est menacé en période de reproduction par la destruction des nichées dans les zones de culture. Il est absolument nécessaire de poursuivre, année après année, le repérage des nids et leur protection.

Sites désignés pour cette espèce

FR4110007	FR4110060	FR4112000
FR4112001	FR4112008	FR4112009
FR4112011	FR4112012	

Bibliographie

BÉGUIN D. (1982, 1983 & 1984)	BÉGUIN D. & MATHIS PH. (1987)
CLAUDON A. (1932 & 1935)	FÈVE F. (1994)
MATHIS PH. (1990)	MATHIS PH & LOOTEN V. (1991)
MATHIS PH. <i>et al.</i> (1992)	SELINGER-LOOTEN R. (1995)

